

**Royaume du Cambodge**  
**Nation Religion Roi****Déclaration**

Nous, les Bunongs de la commune de Bousra, district de Pechr Chrada, province de Mondulhiri, comportant 97 familles avec environ 485 membres, représentés par 9 personnes âgées et jeunes nommées dans ce communiqué, expriment notre profonde déception à propos de la décision du juge du tribunal de Nanterre de la ville de Paris, de France, le 2 juillet 2021, qui a décidé de classer notre affaire. Cette décision du 2 juillet 2021 constitue la plus grande injustice que nous ne pouvons accepter.

1. Le juge du tribunal français a fait valoir que nous, les Bunongs de la commune de Bousra, n'avons pas le droit de posséder des terres légales au Cambodge.

En fait, nous sommes les propriétaires de l'eau, les propriétaires des terres du village avant la loi foncière cambodgienne, et nous sommes un groupe de personnes qui ont utilisé et apprécié la terre et les produits forestiers non ligneux conformément aux traditions et la loi cambodgienne en vigueur sur le terrain que Bolloré par l'intermédiaire de la société Socfin a fait le défrichage et la plantation d'hévéas. L'article 23, point 2 de la loi foncière stipule qu'avant que leur statut juridique ne soit déterminé par une loi sur les communautés, les groupements actuellement existants continueront à gérer leur communauté et leurs biens immobiliers selon leurs coutumes traditionnelles et seront soumis aux dispositions de cette loi.

2. En plus de la protection, et de la reconnaissance par la loi foncière communautaire, nous avons également notre carte d'identité de la communauté indigène Bunong délivrée par le ministère du Développement rural et enregistrée auprès du ministère de l'Intérieur.
3. Notre terre a un lien particulier avec la société, la culture, les traditions, l'économie et l'existence de notre communauté indigène Bunong, dont nous ne pouvons pas être privés. La décision rendue par le tribunal français n'a pas répondu aux raisons en matière de nos droits de l'homme telles qu'énoncées dans la Déclaration universelle des droits des peuples indigènes et la loi du Cambodge concernant nos droits immobiliers. Puisque l'État n'a jamais enregistré la terre pour nous, alors, nous n'avons pas encore eu le titre collectif, mais nous avons d'autres droits sur ces terres et forêts que le groupe Bolloré, via Socfin, a entièrement détruites. Nous avons le droit d'utiliser et de jouir de ces terres conformément au droit cambodgien et international. Le groupe Bolloré, propriétaire de Socfin au Cambodge, a investi dans des plantations d'hévéas sur les plantations et les terres dont nous dépendons pour notre subsistance et nos croyances depuis 2008 à nos jours. A cause de la décision d'investir, de défricher des terres dans les forêts, nos forêts sacrées, forêts des esprits, des espaces de sources de nourriture quotidiennes ont tous disparu. Nous ne nous opposons pas au développement, mais le développement du groupe Bolloré n'est pas passé ni par notre consultation, ni notre consentement.
4. Certains membres de notre communauté sont toujours en détention parce que cette société française a déposé une plainte devant le tribunal provincial de Mondulhiri pour l'exploitation

Traduction française non officielle du document original en Khmer.

Traduit par Makara Hong.



forestière coutumière sur leurs terres, et 15 autres personnes sont toujours en procès au tribunal provincial de Mondulakiri pour avoir fait la manifestation contre Socfin qui avait défriché. les terres et les forêts dont dépendent nos ressources de vie.

- 5. Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision et souhaitons réaffecter notre avocat en France conformément aux procédures juridiques autorisées par la loi française de saisir l'appel.
- 6. Une fois de plus, nous sommes déçus et en colère contre la décision de nous infliger une amende de dommages et intérêts pouvant aller jusqu'à 20 000 euros lorsque que nous avons eu la perte de terres, la perte de forêts et d'avantages économiques traditionnels, et le procès au tribunal cambodgien. Dans le passé, nous nous sommes plaints auprès des autorités à tous les niveaux, et il n'y avait pas de solution, nous avons donc décidé de poursuivre le tribunal français pour rendre Bolloré responsable des dommages par sa décision par l'intermédiaire de la société Socfin devant le tribunal français.
- 7. Profitant de cette occasion, nous appelons l'opinion nationale et internationale à continuer de suivre nos recours devant le Tribunal de Grande Instance de France sur cette décision et de continuer à réclamer la justice.

Fait dans la commune de Bousra, district de Pechr Chrada, province de Mondulakiri,  
le 14 juillet 2021

Empreintes digitales droites



១. ឈ្មោះ: ក្រូង តុលា

1. Krong Tola



២. ឈ្មោះ: ស៊ុន ប្រូ

2. Sorng Prou



៣. ឈ្មោះ: យ៉ុង សុផល

3. Yong Sophal



៤. ឈ្មោះ: ក្លាង ផល

4. Klang Phaul



៥. ឈ្មោះ: ស្រាឡៃ ស៊ីន

5. Sraing Soeurng



៦. ឈ្មោះ: ក្រេស គីវេន

6. Kres Khven



៧. ឈ្មោះ: រ៉ូយ សុត

7. Roy Sot



៨. ឈ្មោះ: ស្រាម ក្រូន

8. Sram Kronn



៩. ឈ្មោះ: ច័ង ប៊ឺស

9. Chhin Bjoeus

Contacts:  
Kroeurng Tola: 012 507 590  
Khlang Pou: 097 262 6444

Traduction française non officielle du document original en Khmer.

Traduit par Makara Hong.

